



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche est conforme aux prescriptions REACH 1907/2006 et 2001/58/CE, SGH, OSHA 29CFR 1910.1200.

Section 1 : Identification du produit chimique et de l'entreprise

NOM DU FABRIQUANT

Ramsey Group, Inc.
32 Old Shoals Road
Arden, North Carolina 28704 - USA

N° DE TÉLÉPHONE D'URGENCE 24HR/24

InfoTrac 800-535-5053
InfoTrac +1-352-323-3500 International
Information : 828-684-2257
Télécopie : 828-684-4952
jegan@ramsey-group.com

Personne compétente concernant cette fiche de données de sécurité :

DATE DE PRÉPARATION : 24 mai 2014

DATE DE RÉVISION : 12 mars 2015

NOM DU PRODUIT :

CONDITIONNEUR NEUTRALISANT

FORMULE : préparation/mélange

UTILISATION DU PRODUIT : contrôle du pH dans l'eau recyclée d'équipement de lavage de batterie

Section 2 : Identification des dangers

Classe de danger du SGH

Sans objet Ce produit ne répond pas aux critères de santé, critères physiques ou critères de classification environnementale du SGH (Système Global Harmonisé)

Mention d'avertissement :

Sans objet

Mentions additionnelles de danger :

Sans objet

Déclaration d'avertissement :

Prévention	Aucune déclaration d'avertissement
Intervention	Aucune déclaration d'avertissement
Stockage	Aucune déclaration d'avertissement
Élimination	Aucune déclaration d'avertissement

CLASSIFICATION DES DANGERS :

n'est pas classé comme dangereux d'après les directives IATA, IMDG et DOT.

INCENDIE ET EXPLOSION :

n'est pas considéré comme inflammable ou combustible.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ :

<0 % du mélange est constitué d'ingrédients présentant des taux de toxicité aiguë inconnus.

INGESTION :

peut être nocif en cas d'ingestion.

INHALATION :

peut être nocif en cas d'inhalation.

CONTACT CUTANÉ :

peut provoquer une irritation de la peau. Peut être nocif en cas d'absorption par la peau.

CONTACT OCULAIRE :

peut entraîner une irritation des yeux.

AUTRES :

aucun

EFFETS CHRONIQUES

EN CAS DE SUREXPOSITION :

aucun

ASPECT :

liquide transparent

CLASSIFICATION NFPA :

Composant	Santé (bleu)	Inflammabilité (rouge)	Réactivité (jaune)	Spécial (blanc)
Conditionneur neutralisant	1	0	0	0



Section 3 : Composition / informations relatives aux ingrédients

PRODUIT COMPOSITION	ENV. %	ACGIH TLV	OSHA PEL (Limite admissible d'exposition)	NIOSH REL	N° CAS	EINECS/ELINCS	SYMBOLE DANGER	ÉNONCÉ DE RISQUE	DSL CANADA	TSCA
Produit chimique A		----	----	----	Secret industriel	Secret industriel	----	----	O	O
Produit chimique B	Secret industriel	----	----	----	Secret industriel	Secret industriel	----	----	O	O
Produit chimique C	Secret industriel	----	----	----	Secret industriel	Secret industriel	----	----	O	O

Secret industriel (SI) Certains éléments listés dans cette fiche peuvent être désignés comme des secrets industriels. Toute demande justifiée de divulgation de secret industriel au personnel médical doit être effectuée conformément aux dispositions des directives 29 CFR 1910.1200 I 1-13. Le texte intégral de toutes les Phrases R est listé dans la Section 16.

Section 4 : Premiers soins

INHALATION :

amener la victime au grand air. Si elle ne respire plus, procéder à la réanimation cardiorespiratoire). Obtenir une assistance médicale immédiate.

CONTACT CUTANÉ :

rincer immédiatement la peau à grande eau et avec du savon pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés.

CONTACT OCULAIRE :

rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Obtenir une assistance médicale immédiate.

INGESTION :

en cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement, faire boire de grandes quantités d'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Obtenir une assistance médicale immédiate.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

POINT D'ÉCLAIR :

sans objet

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ

DANS L'AIR (% en volume) :

sans objet

AGENT EXTINCTEUR :

poudre chimique sèche ou dioxyde de carbone

PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE

CONTRE LES INCENDIES :

aucune

RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE

ET D'EXPLOSION :

le matériau ne brûle pas. Utiliser un agent extincteur approprié pour le type de feu environnant. Évitez d'utiliser de l'eau en cas de présence de batteries dans la zone concernée.

Section 6 : Procédures en cas de rejet ou déversement accidentel

MESURES À PRENDRE SI LE PRODUIT EST REJETÉ OU DÉVERSÉ PAR ACCIDENT :

Porter un équipement de protection tel que spécifié dans la Section 8 : Mesures de contrôle d'exposition/protection individuelle

Avertir les autres employé(e)s du déversement et contenir le déversement.



Récupérer le déversement en utilisant des produits absorbants puis en balayant les déchets.
En cas de déversement important, le contenir au moyen d'une digue de rétention, si possible.
Placer le matériau dans un conteneur approprié pour les déchets chimiques. Assurer la ventilation du conteneur si le déversement est contaminé avec de l'électrolyte.
Empêcher que les déversements ou l'eau de rinçage contaminée ne pénètre dans les égouts ou dans les cours d'eau.

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : l'élimination doit s'effectuer conformément aux lois fédérales, provinciales et locales.

Section 7 : Manipulation et stockage :

PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS DE LA MANUTENTION ET DU STOCKAGE :

Porter un équipement de protection et éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Se laver les mains après avoir manipulé ce matériau.
Respecter tous les règlements locaux applicables concernant la manutention et le stockage.
Éviter tout contact non contrôlé avec des acides. La réaction chimique produit du dioxyde de carbone.
Maintenir le conteneur bien fermé. Stocker en milieu ambiant au-dessus de 1,5° C (35° F)

INFORMATIONS CONCERNANT LES CONTENEURS VIDES : sans objet

UTILISATIONS SPÉCIFIQUES : ce matériau est utilisé pour contrôler le pH de l'eau de lavage recyclée dans les systèmes de lavage de batterie.

Section 8 : Mesures de contrôle d'exposition/protection individuelle

VENTILATION :	veiller à toujours fournir une ventilation mécanique générale appropriée du local où ce produit chimique ou le matériau est utilisé.
MESURES DE VENTILATION PARTICULIÈRES :	quand vous utilisez ce mélange, assurer une ventilation locale aux points où les vapeurs peuvent être rejetées dans l'air de l'espace de travail.
PROTECTION RESPIRATOIRE :	aucune protection respiratoire n'est normalement requise. En cas de risque d'exposition aux brumes, aux pulvérisations ou à un aérosol, porter un appareil respiratoire personnel approprié.
GANTS DE PROTECTION :	porter en permanence des gants imperméables aux produits chimiques lors de la manipulation de ce produit.
PROTECTION OCULAIRE :	Des gants en caoutchouc, en néoprène ou en PVC sont recommandés. lunettes de sécurité, lunettes de protection contre les produits chimiques, écran facial.
PROTECTION CUTANÉE :	vêtement de protection approprié pour éviter tout contact avec la peau (caoutchouc, néoprène, PVC).
PRATIQUES DE TRAVAIL ET D'HYGIÈNE :	éviter de respirer les vapeurs ou les brumes. Éviter tout contact avec les yeux. Se laver les mains après la manipulation.
TAUX D'EXPOSITION	VLEP non disponible pour ce mélange.
AUTRES ÉQUIPEMENTS :	des douches de sécurité, douches oculaires, postes de lavage des mains sont recommandés pour la zone de travail concernée.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

APPARENCE - COULEUR :	incolore
ÉTAT PHYSIQUE :	liquide
ODEUR :	aucune



CRITÈRES DE PRODUIT

SEUIL OLFACTIF	sans objet pour ce produit
PH	10--11
POINT D'ÉCLAIR :	sans objet pour ce produit
VALEUR LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ ; VALEUR LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ	sans objet pour ce produit
INFLAMMABILITÉ (solide, gaz)	sans objet pour ce produit
PROPRIÉTÉS EXPLOSIVES	sans objet pour ce produit
PROPRIÉTÉS COMBURANTES	sans objet pour ce produit
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (@25°C) :	1,2
TAUX D'ÉVAPORATION :	<1
% DE MATÉRIAU VOLATILE par VOLUME	sans objet pour ce produit
COEFFICIENT DE PARTAGE	sans objet pour ce produit
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	sans objet pour ce produit
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION	sans objet pour ce produit
POINT D'ÉBULLITION :	100° C (212° F)
POINT DE FUSION :	sans objet pour ce produit
PRESSION DE VAPEUR	20 mmHg à 20° C (68° F)
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1)	sans objet pour ce produit
SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	complète
SOLUBILITÉ DE L'EAU DANS LE SOLVANT	sans objet pour ce produit
POINT DE CONGÉLATION :	environ 0° C (32° F)
VISCOSITÉ	sans objet pour ce produit
TENEUR EN COV	sans objet pour ce produit

Section 10 : Stabilité et réactivité

STABILITÉ :	stable dans des conditions normales.
CONDITIONS À ÉVITER :	exposition non contrôlée aux acides.
INCOMPATIBILITÉ (MATIÈRES À ÉVITER) :	aucune
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	ne se produira pas.

Section 11 : Renseignements toxicologiques

Aucune information sur la toxicologie n'est disponible pour le mélange de produit.

<i>Critères SGH requis</i>	<i>Critères de toxicité</i>	<i>Informations sur la toxicité</i>	<i>Commentaires</i>	<i>Produit chimique</i>
Toxicité aiguë	LD50 (orale/rat) :	1870 mg/kg		Produit chimique A
	LD50 (orale/rat) :	4090 mg/kg		Produit chimique B
	LC50 (inhalation/rat) :	5750 mg/l	2 heures	Produit chimique B
Corrosion / irritation de la peau	Peau - Lapin	Légère irritation de la peau	24 heures	Produit chimique B
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire	Œil - Lapin	Légère irritation oculaire	24 heures	Produit chimique B
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		Données non disponibles		
Mutagénicité sur les cellules germinales		Données non disponibles		
Cancérogénicité		Non répertoriée	NTP	
		Non répertoriée	CIRC	



		Non répertoriée	OSHA	
Toxicité reproductrice		Données non disponibles		
STOST – Exposition unique		Inhalation – peut irriter les voies respiratoires.		Produit chimique A
STOST – exposition répétée		Données non disponibles		
Danger d'aspiration		Données non disponibles		

STOST = *Specific Target Organ Systemic Toxicity* (toxicité systémique pour certains organes cibles spécifiques)

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

cette fiche ne présente qu'une partie des données provenant du Registre des effets toxiques des substances chimiques (*Registry of Toxic Effects of Chemical Substances* ou RTECS). Voir les articles dans le registre RTECS pour plus d'informations.

Section 12 : Informations concernant l'impact écologique

Impact chimique

BIODÉGRADATION :	pas d'information disponible.	
BIOACCUMULATION :	pas d'information disponible.	
TOXICITÉ ÉCOLOGIQUE :	LC50 – Pimephales promelas (vairon) – <510 mg/l - 96 h	Produit chimique A
	EC50 – Daphnia magna (puce d'eau) – 265 mg/l – 24 h	Produit chimique B
	LC50 - Loomis macrochirus (crapet arlequin) - 300 mg/l - 96 h	Produit chimique B
MOBILITÉ :	pas d'information disponible.	

Section 13 : Considérations pour l'élimination

DÉCHETS PROVENANT DE RÉSIDUS / DE PRODUITS INUTILISÉS :

respecter les exigences d'élimination des déchets en vigueur dans votre pays, votre état ou province, ou localité.

Section 14 : Informations relatives au transport

TRANSPORT DOT (ministère des transports US) :

non réglementé

ADR = International Carriage of Dangerous Goods by Road (transport international des marchandises dangereuses par la route)

non réglementé

TRANSPORT FERROVIAIRE :

non réglementé

TRANSPORT MARITIME : IMDG

non réglementé

TRANSPORT AÉRIEN : IATA/ICAO

non réglementé

Section 15 : Renseignements réglementaires

Directive 1999/45/EC



ÉTIQUETTE DE MATÉRIAU :



IRRITANT

ÉNONCÉ DE RISQUE :

Phrase R :	R36	Irritant pour les yeux
	R38	Irritant pour la peau
Phrase S :	S24	Éviter tout contact avec la peau.
	S25	Éviter tout contact avec les yeux.

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES (TSCA) :

ce produit est conforme aux règles, règlements et ordonnances de la réglementation TSCA. Les éléments sont énumérés dans l'inventaire de la TSCA.

NOTIFICATIONS AU FOURNISSEUR DANS LE CADRE DE LA LOI *SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT* DE 1986 (SARA - LOI DES ÉTATS-UNIS PORTANT MODIFICATION ET RÉAUTORISATION DU FONDS SPÉCIAL POUR L'ENVIRONNEMENT) TITRE III ARTICLE 313 :

ce règlement exige de soumettre des rapports annuels sur les substances chimiques toxiques qui figurent à l'article 313 de la loi *Emergency Planning and Community Right To Know* (planification des secours et droit à l'information du public) de 1986 et dans la directive 40 CFR 372. Ces informations doivent figurer dans toutes les FDS qui sont copiées et distribuées concernant ce matériau.

Ce produit contient ces substances chimiques toxiques listées dans la Section 313 : aucune

PROPOSITION 65 DE CALIFORNIE :

cette directive requiert de noter une mise en garde concernant des substances chimiques listées dans la Proposition 65 de Californie, en vertu de la Loi.

Ce produit contient cette ou ces substance(s) chimique(s) listée(s) dans la Proposition 65 de Californie : aucune

LISTE DES SUBSTANCES TOXIQUES OU DES SUBSTANCES DANGEREUSES CONCERNÉES PAR LE DROIT À L'INFORMATION, PAR ÉTAT :

Substances toxiques - Floride :	non répertoriée
Substances dangereuses - Massachusetts :	non répertoriée
Codes des substance dangereuse - Pennsylvanie :	non répertoriée
New Jersey	non répertoriée
Illinois	non répertoriée
Michigan	non répertoriée

CANADA :

Cette fiche n'est plus conforme 3 ans après la date d'émission. Cette fiche contient tous les renseignements exigés par le règlement sur les produits contrôlés (RPC).

RENSEIGNEMENTS SIMDUT :

Ce produit a été classé selon les critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC), SOR/88-66, courant au 20 février 2012. Les catégories de produits contrôlés énumérés au RPC, Section 32, partie IV, ont été examinées et, fondé sur un jugement professionnel, il a été déterminé que ce produit ne tombe pas sous le contrôle du SIMDUT.

Produit chimique A : matériau toxique D2B provoquant d'autres effets toxiques Irritant cutané modéré. Irritant oculaire modéré.

UNION EUROPÉENNE :

Ce produit a été examiné pour en vérifier la conformité avec les Directives communautaires suivantes : REACH 1907/2006, Directive 1999/45/EC, Règlement (CE) N° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage (CLP) des substances et des mélanges.

WGK : 0 (Loi fédérale sur la gestion des eaux en Allemagne) (Classe de danger de l'eau)



Section 16 : Autres renseignements

Identification des dangers de la Communauté Européenne :

R : aucun

S : aucun

Symbole(s) de danger : aucun

Commentaires sur la révision : Complété les infos du contact d'urgence 24 heures sur 24

Numéro de révision : 2

Sources d'information: Registre des effets toxiques des substances chimiques (*Registry of Toxic Effects of Chemical Substances* ou RTECS), REACH, OSHA (département américain de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail) 29CFR 1910.1200

« **AVERTISSEMENT** : ce document a été créé pour distribuer des données sur l'environnement, la sécurité et la santé. Il ne constitue pas une fiche technique et aucune des données présentées ne doit être interprétée comme constituant un cahier des charges. Les informations de la présente FDS ont été obtenues à partir de sources que nous croyons être fiables, et, à notre connaissance, les renseignements fournis sont complets et exacts. Toutefois, ces informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Certaines des informations et des conclusions présentées proviennent de sources autres que des données de test direct de la substance. Les conditions ou les méthodes de manutention, de stockage, d'utilisation et d'élimination du produit se trouvent hors de notre contrôle et peuvent également se trouver au-delà de notre domaine de savoir. Il ressort de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la pertinence de tout matériau pour une application précise, et d'adopter toutes les mesures de sécurité nécessaires. Si le produit est utilisé en tant que composant dans un autre produit, les informations fournies dans cette FDS peuvent ne plus être appropriées. Pour ces raisons, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour toute perte, tous dommages ou frais découlant de ou en aucune façon liés à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination de ce produit. »

